

Référent territorial

Contexte :

Les référents d'antenne de l'association Corpalif pourraient être définis comme des relais de la cellule d'animation régionale dans leur département de rattachement. Ils ont pour rôle de représenter les acteurs des soins palliatifs de leur département auprès de la Corpalif et de représenter la Corpalif auprès des acteurs de leur département.

Leur action et leur relais permet de renforcer le maillage territorial et de garantir une meilleure proximité dans l'accompagnement des professionnels et des structures locales dans les projets de la Corpalif.

Actuellement les statuts de la CORPALIF les définissent ainsi :

« les Antennes et Commissions organisent leurs activités et la fréquence de leurs réunions ; elles nomment par consensus leurs « référents » chargés de les représenter au Comité de réflexion. En cas d'impossibilité de consensus, le bureau est informé par le membre le plus diligent pour organisation par le Bureau d'une élection en présence d'au moins deux de ses membres. ».

De fait, il existe une antenne de la Corpalif dans chaque département. L'antenne ne constitue pas une entité juridique mais un rassemblement informel des acteurs du département. Le choix des référents d'antenne, dans chaque département, relève plus d'un historique, de liens avec l'association et d'engagement individuel.

En outre, le rôle de référent n'a jamais fait l'objet d'une définition claire et partagée.

Enjeu :

Dans le cadre de la structuration des filières territoriales de soins palliatifs, la Cellule d'animation régionale de soins palliatifs a besoin de relais actifs et informés dans les territoires afin de s'appuyer sur eux pour :

- Connaître l'actualité du terrain (mouvements dans les équipes, projets...) ;
- Diffuser la bonne compréhension des projets territoriaux aux acteurs experts comme moins experts (nouveaux installés etc...)

En agissant à une échelle plus locale, les référents permettent une communication rapide et adaptée aux autres professionnels pour un maillage efficace de leur territoire, tout en restant en lien direct avec les initiatives régionales de la Cellule régionale.

Ainsi il semble pertinent à ce stade de définir clairement les missions et le rôle des référents pour un meilleur ancrage des filières auprès des professionnels de santé et des établissements cette clarification n'entraînant pas de nécessité de modifier les statuts.

Etat des lieux :

- 20 référents d'antennes (entre 2 et 4 par département) : VOIR ANNEXE
- Forte hétérogénéité notamment en termes de profil, d'implication et de connaissance du territoire.
- Une trame de définition de la fonction de référent d'antenne avait été envisagée en mars 2023 définissant le rôle de référent mais également un engagement (pour une durée déterminée), de la part des structures employant les référents de leur permettre de s'engager pleinement dans ces missions. Cette initiative est restée sans suite.

Evolutions proposées :

L'appropriation de ces missions étant inégale selon les personnes, il serait envisagé de **proposer un cadre commun** qui prendrait en compte les évolutions récentes de la politique nationale de développement des soins palliatifs et des orientations de la CORPALIF – Cellule d'animation régionale de soins palliatifs d'Ile de France.

MISSIONS :

1°) Un acteur local moteur des actions territoriales : implication dans l'élaboration du projet territorial

Par la contribution à la préparation et à l'animation des réunions d'antennes : choix des thématiques, choix des intervenants et acteurs concernés par la thématique, aide à la mise à jour de la liste des participants, relais auprès des acteurs locaux pour embarquer dans la filière tous les professionnels concernés selon les sujets...

Par la remontée auprès de la cellule **des spécificités territoriales**, par sa force de proposition pour adapter les actions et accompagnement au territoire. Le référent transmettra également à la Cellule les actualités et informations utiles de son département et participera le cas échéant à promouvoir des actions ciblées dans son territoire/département : groupes de travail, évènements, rencontres, etc...Il pourra également identifier les besoins en formation/information et mettre en lien si besoin avec la CORPALIF ou les acteurs locaux identifiés.

2°) Un relais des projets régionaux :

Par la participation aux réunions des référents d'antennes (2 ou 3 par an), par l'implication selon son temps, aux groupes de travail régionaux, participer à la diffusion de l'information : évènements, webinaires, outils....

3°) Le référent doit être connu/se faire connaître par les acteurs du territoire : au sein de leur structure, par les partenaires de la filière mais également par les partenaires hors soins palliatifs (filières oncologie, gériatrie, ...).

FONCTIONNEMENT :

Ce rôle demandant une implication en temps, pourra être d'une durée déterminée : proposition d'une nomination **pour une durée de 2 ans renouvelable.**

La nomination de référent par le Bureau se ferait sous condition d'accord tripartite : la personne elle-même, sa direction, la CORPALIF. Un document d'engagement serait co-signé par l'ensemble des parties. Chaque territoire de coordination doit être à minima représenté et si possible un représentant médical et un paramédical par département.

Afin d'aider au mieux les référents dans leurs missions et de proposer un partage des pratiques une communauté des référents sera créée avec des outils partagés et la mise en place de réunions régulières. Un calendrier des réunions d'antenne¹ sera élaboré chaque début d'année et partagé à l'ensemble des membres de la communauté pour permettre des retours d'expérience. Un bilan annuel pourra être réalisé avec une déclinaison départementale.

De plus un séminaire annuel sera mis en place permettant l'échange des pratiques et l'accompagnement dans le développement des compétences.

Un rapport privilégié avec les DD ARS devra également être instauré avec la création d'une taskforce ARS/CORPALIF/Référents

Enfin les Référents pourront également se positionner afin de participer à des travaux transversaux dont la liste sera établie et présentée lors du séminaire annuel.

¹ Cf Annexe 2

Qualités requises

- Implication et motivation
- Exercer dans une structure experte soins palliatif du territoire
- Être intégré dans la filière palliative du territoire
- Exprime une vision globale du territoire
- Être moteur/force de proposition

Ces critères permettraient de sélectionner des référents compétents, motivés, et aptes à répondre aux spécificités locales pour un maillage territorial efficace en soins palliatifs.